

# Fiche de procédure

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué	2021/2852(DEA)
Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur	
Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche: critères de calcul des surcoûts supportés par les opérateurs lors de la pêche, de l'élevage, de la transformation et de l'écoulement de certains produits de la pêche et de l'aquaculture provenant des régions ultrapériphériques	
Complétant <a href="#">2018/0210(COD)</a>	
Sujet	
3.15.17 Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)	
4.70.06 Régions périphériques et ultrapériphériques, territoires et pays d'outre-mer	

Informations techniques	
Référence de procédure	2021/2852(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Étape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	PECH/9/07026